

Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
2 avenue Pierre Mendès France-Viviers

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 24 mars 2023

Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle de la Maquette à Saint-Jean-le-Centenier, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Présidente.

Nombre de délégués : 12

Présents : 8

8

Votants : 8

8

Vote : 8 pour 0 contre 0 Abstention

Etaient présents : Martine MATTEI (titulaire), Serge VILLARD (titulaire), Benoit VIDAL (titulaire), Pierre SAPHORES (titulaire), Karine TAULEMESSE (suppléante), Jacky BEAU (titulaire), Philippe EUVRARD (suppléant), Michèle PETITJEAN (suppléante)

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) : Rachel COTTA (titulaire), Bernard NOEL (titulaire), Olivier FAURE (suppléant), Nadia SEGUENI (suppléante), Jean-Luc COUVERT (titulaire), Michelle GILLY (titulaire), Michel BOYER (suppléant), Sylvie CADDET (suppléante), Bénédicte SAUJOT-BEDIN (suppléante), Frédéric DORTHE (suppléant), Monique BOF (suppléante)

Etai(en)t excusé(s) : Isabelle SAIMMAIME PERICO (suppléante), Bernard CHAZAUT (titulaire) Michel CHENIVESSE (suppléant), Pierre CLEMENT (titulaire)

Secrétaire de séance : Jacky BEAU

DELIBERATION N°2023-06 : DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le vice-président explique que Madame la présidente est dans l'obligation de se retirer de la salle afin que le Comité Syndical se prononce sur le compte administratif. Pour cela, il appartient au Comité Syndical de désigner un conseiller qui sera en charge d'assurer la présidence de l'assemblée en son absence.

Le COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de désigner Monsieur Pierre Saphores comme président de l'assemblée pour procéder au vote du compte administratif.

Extrait certifié conforme,
La Présidente,
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,

